

6 septembre 2007



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
W A L L O N I E | B R U X E L L E S

Rencontre avec les Délégués de la Communauté française

* * *

Fadila LAANAN, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel
de la Communauté française

Contact:

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/213.17.00

Fax : +32/(0)2/213.17.09

E-mail : info.laanan@cfwb.be

Internet : www.laanan.cfwb.be (y figurent les coordonnées de tous les membres du cabinet)

Je voudrais tout d'abord vous dire le plaisir qui est le mien d'être avec vous et vous remercier de m'avoir invitée à participer à cette rencontre.

Soyez assurés qu'il ne s'agit en aucun cas d'une formule toute faite, mais au contraire, d'un réel plaisir fondé sur une conviction : la **culture** est un élément essentiel à la vie.

J'ai d'ailleurs pris l'habitude de citer la définition de la culture qu'a donnée l'UNESCO dans sa déclaration de Mexico, en 1982, car elle me semble être d'une très grande justesse : *« La culture donne à l'homme la capacité de réflexion sur lui-même. C'est elle qui fait de nous des êtres humains, rationnels, critiques et éthiquement engagés. C'est par elle que l'homme s'exprime, recherche inlassablement de nouvelles significations et crée des œuvres qui le transcendent. »*

C'est dans le droit fil de cette déclaration de principe que nous avons fixé le premier objectif de la nouvelle politique culturelle issue des Etats Généraux de la Culture: la culture, outil de **l'émancipation**.

La fonction émancipatrice de la culture m'apparaît comme l'objectif unique de toute politique culturelle publique. S'émanciper, c'est donner soi-même du sens à la vie et s'appuyer sur ses capacités propres pour s'affranchir des tutelles, s'arracher aux aliénations en tous genres. Il faut armer l'intelligence de nos enfants et leur donner les moyens de réinventer sans cesse leur destin, pour qu'ils deviennent en quelque sorte **« les artistes de leur vie »**.

La refondation de notre politique culturelle implique également deux missions : garantir la **diversité** et **l'accessibilité**.

Enfin, elle commande six principes d'action : la **transversalité**, la **qualité**, **l'équité**, **l'interculturalité**, la **participation** et le renforcement des **chaînes culturelles**.

La Communauté n'a sans doute pas toujours mesuré l'ampleur de sa responsabilité. Aujourd'hui, on ne peut plus prétendre soutenir la création sans se préoccuper de ceux qui la matérialisent : **les artistes**.

De même que la société change, la culture évolue, de nouveaux langages artistiques et de nouvelles pratiques émergent. La politique culturelle, garante de la pluralité des genres, des esthétiques ou des styles, se doit de soutenir les nouvelles formes culturelles.

Les mesures prioritaires pour la diversité culturelle telles que définies par le Gouvernement visent à soutenir les créateurs, les arts émergents, les pratiques nouvelles et à renforcer des secteurs qui ont été négligés faute de moyens. Ceci est à mes yeux très important et je tenais à le mettre en exergue.

Mais je m'en voudrais de ne pas saisir l'occasion qui m'est donnée, devant un tel parterre, d'aborder les **aspects internationaux** qui s'inscrivent dans le continuum de mon action directe en Communauté française.

Cette dimension n'est pas un appendice ou une compétence en soi dévolue à ma collègue, en l'occurrence. Comme pour les opérateurs, j'ai mené d'entrée de jeu une réflexion globale et tenter d'« Intégrer davantage les politiques culturelles internationale et communautaire ».

De par mes fonctions, j'ai très rapidement pu constater la **valeur ajoutée apportée par les délégations en ce qui concerne la politique culturelle**.

En effet, la présence de ces délégations à travers le monde, votre présence à travers le monde, permet un véritable développement international de très nombreux projets culturels au sens large du terme.

Je suis convaincue que nous ne pourrions en aucun cas avoir mis sur pied autant de réalisations de projets si nous ne pouvions nous reposer sur les délégations de la Communauté.

C'est grâce à votre présence hors de nos frontières, par une **connaissance approfondie du terrain**, des réseaux, des créateurs et opérateurs locaux, de nouveaux **partenaires** potentiels, que de nouvelles initiatives, de plus en plus nombreuses et généralement **de grande qualité** voient le jour.

Cette présence permet également une préparation des missions exploratoires de nos opérateurs et facilite celles-ci. Les **retombées** de ses missions sont donc plus concrètes et beaucoup plus rapides pour ces opérateurs.

Il est également évident que le **suivi** qui est fait de ces rencontres par les délégations sur le terrain local, régional ou national décuple les effets des projets envisagés.

Il n'est pas rare que des opérateurs de la Communauté française soient à la recherche de partenaires et fassent des demandes en ce sens à nos délégations. Ici aussi, sans elles, rien ne serait possible.

Enfin, et ceci n'est pas anodin, votre présence permet également à nos créateurs, à nos peintres, nos sculpteurs, nos musiciens, nos comédiens, nos écrivains, nos cinéastes, nos photographesde pénétrer de **nouveaux marchés**.

Je pense également que nos délégations et tous ceux et celles qui les composent jouent un rôle primordial dans des **pays plus difficiles**, où la langue peut être une barrière ou encore où les moyens accordés aux politiques culturelles sont différents des nôtres.

En prenant en charge de manière significative les frais de participation d'opérateurs de la Communauté à des actions de visibilité telles des focus ou la participation à des festivals majeurs, les opérateurs locaux découvrent bien sûr nos artistes, mais seront aussi plus enclins par la suite à les inviter à des conditions financières plus normales.

Les délégations enclenchent ainsi des mécanismes facilitant l'accès à de nouveaux marchés pour nos créateurs.

Mais, je voudrais également insister sur un autre aspect des retombées liées à la présence des délégations de la Communauté française à travers le monde : celui relatif à la **visibilité**.

S'il est incontestable que votre présence offre une opportunité de plus grande visibilité de nos créateurs, auprès de la presse, du public et des institutions des pays concernés, elle offre également une opportunité de plus grande visibilité institutionnelle à la Communauté française auprès de ces mêmes structures.

Par ailleurs, et je sors un peu de mes compétences, je pense qu'il faut clairement reconnaître que notre action en matière d'enseignement dans les écoles supérieures et secondaires de notre langue française, et plus particulièrement là où existent des

filières bilingues, conduit elle aussi à une meilleure connaissance de notre culture et de nos créateurs.

Les actions entreprises en cette matière donnent en effet une image plus diversifiée de la francophonie, et ceci tout particulièrement dans les pays non francophones.

Enfin, je voudrais ici faire le point et vous informer de ce qui a été **réalisé à ce jour**.

« La cohérence entre la politique culturelle et la politique internationale repose sur la volonté de construire de nouvelles coopérations entre les départements concernés et nécessite une analyse conjointe des besoins et des moyens », disions-nous.

A ce propos, je voudrais dire que la présence de Philippe Suinen aux Etats Généraux de la Culture et la rapidité de sa réaction aux attentes émises ont été décisives. Je voulais l'en remercier vivement.

« Avec l'appui des services concernés, un comité de pilotage permanent des deux ministères compétents doit procéder à un examen, secteur par secteur, pays par pays, des priorités en cette matière. Cet examen, pour des raisons évidentes de stabilité pour les organismes, sera opéré tous les quatre ans », ajoutions-nous.

Je vous informe que ce comité a été mis en place et a produit un premier état des lieux.

Suite à cela, ma collègue Marie-Dominique Simonet et moi-même avons pris diverses mesures visant à répondre de manière plus efficiente aux besoins des acteurs culturels et des artistes.

Ainsi la rigidité des accords de coopération entre les Etats, les priorités géopolitiques inappropriées et l'opacité des procédures constituaient autant de freins au développement des projets hors de nos frontières.

Parmi les **mesures prises** pour rencontrer ces problèmes : la création d'un « fonds de soutien aux opérateurs culturels » ; la constitution d'un « guichet unique » au CGRI ; un interface entre « culture.be » et « wbri.be/culture » ; plus de transparence quant aux critères d'intervention et aux procédures.

Je profite par ailleurs de l'occasion qui m'est donnée pour remercier Anne Lenoir et le Commissariat aux Relations Internationales pour leur réactivité dans ce dossier.

Un comité de suivi vérifie l'état d'avancement des décisions prises et poursuit l'analyse sectorielle des freins ou des incitants à mettre en place.

Dans ce même volet, nous écrivions également ceci : *« Outre ses autres missions, le CGRI a la Culture comme critère propre dans une perspective de coopération culturelle afin de faire connaître les créateurs de la Communauté ou de leur permettre de se confronter à de nouvelles pratiques ou à de nouveaux marchés d'exportation. Les projets qui favorisent la circulation des oeuvres et des artistes ainsi que la mobilité des jeunes seront privilégiés. De même, les dossiers qui permettent une intervention à valoriser par d'autres apports, par exemple des financements européens, seront eux aussi favorisés tout comme les projets qui permettent une réciprocité avec l'étranger ».*

Sachez que les mesures prévues ont été adoptées par le gouvernement via une **feuille de route**.

Une nouvelle **répartition des tâches** a été mise en place en interne et une **coordination régulière** permet la souplesse nécessaire au soutien international. Il va de soi que je reste particulièrement attentive à ce dossier et tout ce qui pourra encore être fait ou amélioré le sera.

Voilà, Mesdames, Messieurs, j'ai été un peu longue, mais il me semblait que cette rencontre était l'occasion de vous faire savoir toute l'importance que j'accorde à votre travail.

Il me reste à **vous féliciter chaleureusement**, toutes et tous, pour l'important et formidable travail que vous réalisez quotidiennement au sein de vos différentes délégations et vous assurer de mon soutien plein et entier.

Je suis maintenant à votre écoute, n'hésitez pas à me faire part de vos remarques, de vos suggestions, de vos propositions.

Je pense, en effet, qu'une rencontre comme celle-ci se doit d'être le moment pour **nous nourrir mutuellement de manière à renforcer, à amplifier, l'efficacité de notre travail.**

Fadila LAANAN
Bruxelles, le 6 septembre 2007